

COMPTE RENDU DE LA REUNION COMMUNE  
DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA REGIE D'ELECTRICITE

-=-=-

Le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de la Régie d'Electricité de Beauvois en Cambrésis se sont réunis le Mercredi 29 Janvier 2014 à 18h.00 en Mairie sous la présidence de Gérard DEVAUX, Maire et Président du Conseil d'Administration de la Régie d'Electricité de Beauvois en Cambrésis.

En présence de : Jean-Michel COUTURIER, Alain DEPREUX, Jean-Marc HUTIN, Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Didier JACQUEMIN, Martine DEFruit, Jacky SAKALOWSKI, Jean-Luc COUTEAU, Paulette DESJARDINS, Michel RZEPKA, Yannick HERBET, Michel COLPIN, Bernard DELANGE, Vincent ROQUET, Jacques HEGO.

Absente excusée : Paméla LECHIFFLARD

Absents : Frédéric GOVIN, Dominique DEPREUX, Michèle LEGOEUL, Roland LEDUC

-=-=-

En premier lieu, Gérard DEVAUX rappelle que la mise en place de la SEM, appelée à remplacer la Régie d'Electricité, relève de la compétence du Conseil Municipal mais qu'il a souhaité organiser au préalable une réunion d'information à l'intention des Conseillers Municipaux et des administrateurs de la Régie.

Il détaille ensuite les documents qui ont été communiqués par courrier.

- Nécessité de faire évoluer la structure actuelle de distribution de l'électricité de la commune afin de faire face aux investissements lourds rendus nécessaires à la fois par les nouvelles normes techniques et de sécurité et par le vieillissement des installations.
- La commune est propriétaire des réseaux, il lui appartient de fixer le mode de gestion du service public de distribution d'électricité.
- Ce service est actuellement confié à la Régie Municipale liée par un contrat de prestation avec la SICAE de la Somme et du Cambrésis.
- La Régie Electrique et la commune disposent de moyens financiers limités ; à ce sujet Mr le Maire précise que les bénéfices annuels réalisés par la Régie s'élèvent à 30 000 € environ.
- La solution envisagée, à savoir la concession, nécessite la création d'une Société d'Economie Mixte dont la commune serait actionnaire majoritaire.

## Statuts de la Société d'Economie Mixte Beauvois Distrelec

- durée de 99 ans
- apport d'une somme de 37 000 € au capital (18 870 € par la commune, en matériel sous forme de 3 transformateurs et 18 130 € par la SICAE) soit une répartition de 51 % et 49 %.
- Conseil d'Administration composé de 6 membres (3 représentant la commune, 3 représentant les actionnaires privés)
- limite d'âge de 70 ans pour les administrateurs
- direction de la SEM assurée par une personne physique choisie par le Conseil d'Administration
- les fonctions d'administrateur sont gratuites
- désignation d'un commissaire aux comptes

## Caractéristiques principales du contrat de concession

- missions du gestionnaire strictement définies
- versement de redevances de concession de contrôle et d'investissement ; les premières sont évaluées entre 5 000 et 6 000 €/an et les secondes seront fonction des travaux réalisés par la commune et la Communauté de Communes du Caudrésis-Cadésis
- permanences hebdomadaires (2 administratives et 1 technique) en Mairie à destination des usagers dans un local loué par la commune
- tarifs réglementés
- service d'astreinte 24h/24h
- engagement d'investissement (plus d'un million d'Euro de travaux lancés lors des deux premiers exercices, détaillés sur le document transmis)
- durée du contrat de 30 ans

## Pacte d'actionnaires à définir après la création de la SEM

## Calendrier

Le CTPI placé auprès du Centre de Gestion du Nord doit se prononcer sur ce projet le 7 février prochain avant que le Conseil Municipal délibère sur la création de la SEM le 13 février 2014.

Le personnel communal sera ainsi allégé de certaines charges (recouvrement, renseignements divers, relevés de compteurs, etc ...)

☐ L'encaissement des factures sera optimisé

A ce sujet, Claudine CASIEZ souhaiterait connaître le montant des impayés. Jacques HEGO s'engage à communiquer ces éléments pour le Conseil Municipal du 13 février prochain.

Gérard DEVAUX évalue le pourcentage résiduel des impayés entre 5 et 6 % environ.

☐ La Régie d'Electricité sera dissoute après la création de la SEM lorsque le pacte financier de répartition de l'actif aura été arrêté en accord avec la Trésorerie de Caudry ; le solde disponible reviendra à la commune.

- Répondant à Alain DEPREUX sur les coupures qui pourraient être décidées plus facilement, Gérard DEVAUX précise qu'elles seront laissées à l'appréciation du gestionnaire, certainement avec moins de souplesse que la Régie.

- Gérard DEVAUX retient une observation de Jean-Michel COUTURIER sur le projet de statuts de la SEM, portant sur le Conseil d'Administration ; le Président devra être l'un des 3 représentants du Conseil Municipal et disposer d'une voix prépondérante.

- Yannick HERBET interroge le Maire sur le financement des premiers travaux d'investissement.

Il est précisé d'une part que aucun dividende ne sera distribué aux actionnaires pendant 5 ans, d'autre part que la SICAE a prévu d'effectuer deux apports de trésorerie de 100 000 € chacun, sachant également que la SEM ne supportera plus les frais de gestion jusqu'ici remboursés par la Régie à la SICAE.

- le débat étant clos, le Maire délivre trois informations :

- un effondrement de terrain est survenu le 27 janvier matin chez Mr et Mme VILLEFROY, 80 rue Victor Watremez ; aucun dommage à l'habitation n'a été constaté.
- la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis va procéder à la réalisation de travaux de rénovation et de reprofilage de voirie le long de la voie menant à la déchetterie et à Boussières en Cis.
- Le parking, les trottoirs et bordures situés à proximité de l'école Maurice CAREME seront aménagés par la même entreprise.